



Séparation, droit de garde et quitter le pays ...?

Par **clnav**, le **28/11/2008** à **18:10**

bonjour, mon compagnon est parti de la maison. nous ne sommes pas marié, et avons deux enfants en bas âge. il est de nationalité anglaise, et beaucoup de choses me font croire qu'il planifie de prendre les enfants et les amener en angleterre sans mon consentement. ma question est la suivante : que puis-je faire ? ai-je le droit de demander la garde exclusive, avec droit de visite et interdiction de quitter le territoire sans mon accord ? quels sont mes droits et les siens ? je précise qu'il a reconnu les enfants et qu'ils portent son nom de famille, mais qu'il ne figure pas sur le livret de famille car il est de nationalité anglaise. de même que les enfants ont la nationalité française uniquement.

merci de m'éclaircir car j'ai peur et je voudrais éviter une situation malheureuse.

cordialement,

claudia NAVARRO

Par **jeetendra**, le **28/11/2008** à **21:02**

bonsoir, le mieux c'est de saisir rapidement un juge aux affaires familiales pour régler les points litigieux (droit de visite et d'hébergement, autorité parentale, pension alimentaire, etc.), pour cela contactez le greffe des affaires familiales de votre Tribunal de grande instance pour une date d'audience avec le juge et démarche à suivre, prenez contact aussi avec votre Préfecture pour une interdiction de sortie du territoire des enfants, courage à vous,

cordialement

Par **clnav**, le **30/11/2008** à **20:18**

merci beaucoup pour votre réponse rapide. grace à vous, je sais à qui m'adresser.

cordialement...